

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31947**

Intitulé

Dessinateur Projeteur BIM

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) Floirac, Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) Anglet, Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) Agen	Président FCMB Floirac, Directeur FCMB Anglet, Président

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention du dessinateur projeteur BIM comporte 2 activités principales :

1 -ACTIVITE L'acte de construire et la démarche d'accompagnement d'un projet de construction :

Rechercher les besoins du maître d'ouvrage. Appliquer les réglementations en vigueur dans le cadre de la construction. Conseiller et apporter un appui technique au maître d'oeuvre.

2 - ACTIVITE CONCEPTION DESSIN 2D 3D :

Réaliser ou modifier des plans d'ouvrages ou d'aménagements selon les normes en vigueur et les évolutions de contraintes. Déterminer ou faire évoluer les nomenclatures, les spécifications et les cotations des plans. Produire les plans d'exécution à destination des entreprises.

Evaluer et quantifier le coût des opérations du projet. Effectuer les commandes permettant la conception d'une bibliothèque, l'exécution d'un métré quantitatif et estimatif.

Les capacités attestées :

- Déterminer des solutions de constructions ou d'aménagements à partir du cahier des charges
- Mettre en application les réglementations de la construction par rapport à un projet
- Réaliser l'esquisse graphique d'un projet
- Exécuter tous les éléments graphiques de l'APS et de l'APD (dessin en 2 et 3 dimensions)
- Réaliser la description des ouvrages et établir le métré descriptif
- Créer un devis quantitatif estimatif
 - Editer le dossier complet Permis de construire
 - Intervenir ou élaborer un projet de construction dans le processus BIM

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le dessinateur-projeteur BIM en bâtiment est l'intermédiaire entre l'architecte, le client et les différents prestataires intervenant sur l'ouvrage.

Au sein d'un bureau d'étude ou au côté d'un architecte son rôle va consister à :

Étudier le dossier technique qui comprend le cahier des charges, les schémas fonctionnels et le dossier de matériel

Définir l'échelle et les matériaux à utiliser

Rechercher la meilleure solution technique qui respecte le budget, les contraintes et les normes techniques

Concevoir les schémas et les plans du futur ouvrage

Modifier les plans initialement prévus à partir des informations terrain

Animer, le cas échéant, une équipe de dessinateurs

Le dessinateur-projeteur BIM en bâtiment est souvent employé d'un bureau d'études spécialisé, d'un cabinet d'architecte, d'une entreprise de bâtiment ou encore d'une commune ou d'un office HLM. Il peut aussi travailler à son compte et être alors sous-traitant pour de grosses entreprises.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Contrôle continu comptant à 70% de la note finale

Moyenne générale de 12/20 à obtenir sur l'ensemble des évaluations

- Présentation d'un projet personnel et soutenance devant le jury comptant à 30% de la note finale.

Le candidat devra illustrer ses compétences et ses aptitudes relatives à la certification à travers la soutenance de son projet personnel et de sa production lors de l'examen final.

- Le stage en entreprise est obligatoire

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31947 - La modélisation d'un projet de construction : utilisation des outils numériques en conformité avec la méthodologie BIM</p>	<p>Ce bloc de compétences est constitué des modules : Modélisation et exploitation d'une maquette numérique selon la méthodologie BIM ; Métré descriptif quantitatif d'un projet de construction.</p> <p>L'évaluation porte sur la capacité du candidat à dessiner un projet de construction en 2D avec un outil informatique puis en 3D, puis de modéliser un projet de construction en respectant le processus BIM</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31947 - Maîtriser la démarche d'accompagnement d'un projet de construction dans ses dimensions techniques, réglementaires et de communication</p>	<p>Ce bloc de compétences est constitué des modules : L'acte de construire et la démarche d'accompagnement d'un projet ; Les pièces écrites : Permis de construire, Descriptif d'ouvrages, CCTP, notices techniques ; La communication orale autour d'un projet : réunions, présentation du projet, support de présentation</p> <p>L'évaluation porte sur la capacité du candidat à produire pour un projet de construction : l'esquisse, l'Avant Projet Sommaire, l'Avant Projet Définitif, le permis de construire ; et sur la capacité du candidat à produire pour un projet de construction le métré pour un lot technique.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Les membres du jury sont composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de professionnels du bâtiment ayant une expérience de 5 ans et plus dans les domaines de la certification visé et étant toujours en activité. - Le major de la session précédente dans la mesure du possible.
En contrat d'apprentissage	X	<p>Les membres du jury sont composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de professionnels du bâtiment ayant une expérience de 5 ans et plus dans les domaines de la certification visé et étant toujours en activité. - Le major de la session précédente dans la mesure du possible.
Après un parcours de formation continue	X	<p>Les membres du jury sont composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de professionnels du bâtiment ayant une expérience de 5 ans et plus dans les domaines de la certification visé et étant toujours en activité. - Le major de la session précédente dans la mesure du possible.

En contrat de professionnalisation	X	Les membres du jury sont composés : - de professionnels du bâtiment ayant une expérience de 5 ans et plus dans les domaines de la certification visé et étant toujours en activité. - Le major de la session précédente dans la mesure du possible.
Par candidature individuelle	X	Les membres du jury sont composés : - de professionnels du bâtiment ayant une expérience de 5 ans et plus dans les domaines de la certification visé et étant toujours en activité. - Le major de la session précédente dans la mesure du possible.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Les membres du jury sont composés : - de professionnels du bâtiment ayant une expérience de 5 ans et plus dans les domaines de la certification visé et étant toujours en activité. - Le major de la session précédente dans la mesure du possible.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, sous l'intitulé "Dessinateur projeteur BIM", avec effet au 27 août 2018, jusqu'au 21 décembre 2022.

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé " Dessinateur projeteur en DAO-MAO" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 27 août 2018.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 4 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Technicien supérieur Dessin métré assisté par ordinateur.

Pour plus d'informations

Statistiques :

8 à 10 titulaires de la certification par an en moyenne et par site de formation

Autres sources d'information :

Sur le site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/dessinateur-projeteur-dessinatrice-projeteuse>

Sur le site CIDJ : <http://www.cidj.com/article-metier/dessinateur-en-batiment>

<https://www.orientation.com/metiers/dessinateur-projeteur-btp.html>

<https://www.regionsjob.com/observatoire-metiers/fiche/dessinateur-projeteur-btp>

FFB

Lieu(x) de certification :

Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) Floirac : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Floirac]

Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) Anglet : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Pyrénées-Atlantiques (64) [Anglet]

Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) Agen : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Lot-et-Garonne (47) [Agen]

Lieux de certification et de préparation :

FCMB ANGLET/LONS

Site d'ANGLET : 3 Allée de Bellevue

64600 ANGLET

FCMB AGEN

6 Rue Jean Baptiste Pérès

47000 AGEN

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Lieu de préparation uniquement :

FCMB BORDEAUX

Avenue Gaston Cabannes

BP 90

33270 FLOIRAC

Historique de la certification :

Ancien libellé : Technicien supérieur Dessin métré assisté par ordinateur (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997)

Certification précédente : Dessinateur projeteur en DAO-MAO